

---

## PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

---

### DE L'INDUSTRIE OVINE AU QUÉBEC

---

**PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL**

---

**DE L'INDUSTRIE OVINE**

**AU QUÉBEC**

---

## RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

---

## COORDINATION ET RÉDACTION

*Direction du développement des secteurs agroalimentaires*  
Louis-Antoine Gagné

---

## COLLABORATION A L'ANALYSE ET A LA REDACTION

### **Sous-ministériat à la transformation et aux politiques agroalimentaires**

*Direction du développement des secteurs agroalimentaires*  
Esther Boissonneault, Claude Chartrand

*Direction de la planification, des politiques et des études économiques*  
Josée Robitaille, Line Lapointe, Stéphanie Keable, Ricardo Vargas, Carl Lavoie

*Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire*  
Annie Tousignant

*Directions régionales*  
Chantale Lemieux, Stéphanie Landry

---

## RELECTURE

Félicien Hitayezu, Yvon Forest, Anne Leboeuf

---

## COLLABORATIONS SPÉCIALES

Francis Goulet, *Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture*  
Marc Morin, *La Financière agricole du Québec*  
Hélène Méthot, *Centre d'expertise en production ovine du Québec*  
Cathy Michaud, *Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec*  
Pierre Lessard, *Les Éleveurs d'ovins du Québec*

---

## SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

*Direction des communications*

---

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Tremblay (Des mots et des lettres)

© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal : 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
Format : PDF  
ISBN : 978-2-550-83551-6

## AVANT-PROPOS

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a demandé une analyse évolutive et comparative de l'industrie ovine du Québec. La dernière évaluation, effectuée dans le cadre de l'examen quinquennal du Plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec, remonte à février 2014.

La période couverte par la présente analyse est de 2012 à 2017 comparativement à la période précédente, soit de 2007 à 2011. L'accent est mis sur les cinq dernières années correspondant à l'évaluation quinquennale.

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

## FAITS SAILLANTS

- ✓ En 2017, la consommation de viande ovine au Canada était de 1,10 kg par personne, soit 0,13 kg de plus qu'en 2012. Il s'agit d'une hausse de 14 %.
- ✓ Le prix de gros au Canada reste encore élevé par rapport au prix des importations.
- ✓ Au Canada, de 2012 à 2017, la quantité importée de viande ovine a augmenté de 48 %, alors qu'au Québec, elle a diminué de 23 %. Toutefois, ces chiffres occultent une proportion d'importations du Québec qui transitent par l'Ontario.
- ✓ Les exportations canadiennes de viande ovine sont relativement modestes. Leur valeur est passée de 0,5 million de dollars en 2012 à 2,0 millions de dollars en 2017 et elles sont issues en grande partie du Québec et de l'Alberta.
- ✓ En 2017, la production canadienne a permis de combler 39 % de la consommation du pays.
- ✓ Les producteurs de viande ovine de l'Ontario ont gagné des parts du marché canadien au détriment de leurs homologues du Québec et du reste du Canada.
- ✓ Depuis plus de dix ans, on assiste à une concentration de la production, à une diminution du nombre de brebis assurées et à une augmentation significative du nombre de kilogrammes d'agneau produits par brebis.
- ✓ Les transformateurs de viande ovine s'approvisionnent presque en totalité auprès des producteurs du Québec, 2 entreprises comptant pour près de 40 % du volume total abattu.
- ✓ Une comparaison entre les prix moyens pondérés de tous les ovins (\$/kg, poids vif) révèle qu'à l'exception des trois dernières années, le prix du Québec a été en moyenne plus élevé que les prix de l'Ontario (2 %) et du reste du Canada (22 %).
- ✓ Au Québec, les revenus de marché ont crû de 29 % entre 2013 et 2017, passant de 31 à 40 millions de dollars. En contrepartie, les compensations de l'assurance stabilisation des revenus agricoles ont chuté de 29 %.
- ✓ Le Québec est devenu la troisième province productrice de laine (en quantité), alors qu'en 2010, il était deuxième. En 2016, il représentait 23 % de la production canadienne avec 283 tonnes de toisons.
- ✓ La grande majorité du lait de brebis est transformée en fromage. En 2018, 25 entreprises étaient détentrices d'un permis d'usine laitière leur permettant d'utiliser du lait de brebis dans leurs produits.
- ✓ Entre 2013 et 2017, le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), les universités, les entreprises, les associations de producteurs et d'autres organismes ont réalisé 72 projets de recherche et d'innovation.



## TABLE DES MATIÈRES

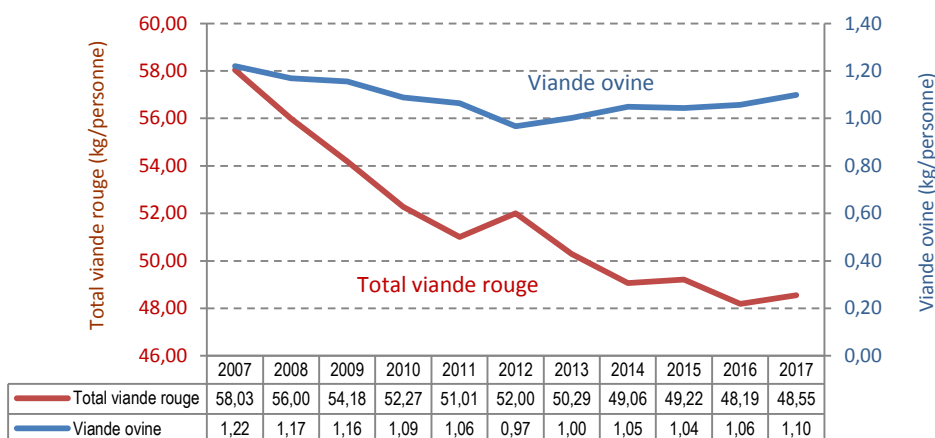
<b>1</b>	<b>La demande et les marchés</b> .....	3
1.1	Un regain de consommation au Canada .....	3
1.2	La consommation au Québec .....	4
1.3	La consommation à l'échelle mondiale .....	4
1.4	Les échanges commerciaux du Canada et du Québec .....	5
<b>2</b>	<b>La production ovine</b> .....	9
2.1	La production au Québec .....	9
2.2	La production au Canada .....	9
2.3	La répartition régionale au Québec .....	10
2.4	L'évolution du nombre d'entreprises engagées dans la vente d'animaux reproducteurs	10
2.5	Les caractéristiques des produits ovins mis en marché .....	11
2.6	Le secteur laitier .....	12
<b>3</b>	<b>La transformation</b> .....	13
3.1	La répartition régionale des abattoirs .....	13
3.2	L'évolution du nombre d'ovins abattus au Québec suivant le type d'abattoirs .....	14
3.3	Les circuits de commercialisation de la viande ovine au Québec .....	14
<b>4</b>	<b>Performance économique et financière des entreprises québécoises et canadiennes</b> .....	16
4.1	Compétitivité de la production ovine québécoise .....	16
4.2	Analyse de la rentabilité .....	18
4.3	Comparaison des critères techniques et économiques .....	21
<b>5</b>	<b>La recherche et l'innovation</b> .....	23
<b>6</b>	<b>Le développement durable</b> .....	24

## 1 LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

### 1.1 UN REGAIN DE CONSOMMATION AU CANADA

Alors que la précédente période quinquennale affichait un recul de la consommation par personne (-12 %), la période de 2013 à 2017 montre un regain. En 2017, la consommation de viande ovine au Canada était de 1,10 kg par personne, soit 0,13 kg de plus qu'en 2012. Il s'agit d'une hausse de 14 %. En comparaison, la consommation mondiale moyenne par personne est demeurée stable à 2,0 kg/an.

**Tableau 1 : Évolution de la consommation de viande ovine par personne au Canada, de 2007 à 2017**



Note : La viande rouge comprend la viande ovine, bovine et porcine.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 002-0010; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Globalement, la viande ovine représente 1,2 % des principales viandes consommées au Canada. Cette part a peu fluctué au cours des dix dernières années. À titre de comparaison, mentionnons que la part relative du veau a atteint 1,1 %, celle du porc, 24,1 %, celle du bœuf, 28,4 % et celle de la volaille, 45,2 % en 2017.

La production canadienne répond en partie à la demande pour la consommation intérieure de viande ovine, avec un taux d'autoapprovisionnement de 39 % en 2017.

**Tableau 2 : Évolution de la part des importations et de la production locale de viande ovine dans la consommation canadienne (volume), de 2012 à 2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part de la production locale dans la consommation	49 %	48 %	45 %	45 %	43 %	39 %
Part des importations dans la consommation	51 %	55 %	55 %	58 %	55 %	63 %

Note : Consommation = Stock au début + Production + Importations – Exportations – Stock à la fin.

Source : Statistique Canada; calculs et compilation du MAPAQ.

## 1.2 LA CONSOMMATION AU QUÉBEC

En 2017, le volume total des ventes de viande ovine était évalué à 580,4 tonnes. Ces ventes dans les grands magasins de détail représentaient près de 11 % du volume total des ventes (demande totale au Québec), estimé à 5 226 tonnes. La consommation québécoise de viande ovine était estimée à 0,63 kg par personne<sup>1</sup>. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui de la consommation canadienne pour la même année.

## 1.3 LA CONSOMMATION À L'ÉCHELLE MONDIALE

En 2017, la consommation mondiale de viande ovine était de 14,7 millions de tonnes<sup>2</sup>. Depuis 2012, elle a augmenté de 9 %, soit un peu plus que la population mondiale (+6 %). La consommation totale continuera de progresser sous l'effet de la croissance démographique mondiale. Par contre, la consommation moyenne par personne se maintient autour de 2 kg/an.

De plus, en 2017, la consommation de viande ovine représentait près de 5 % de la consommation mondiale des principales viandes. Toutefois, les préférences pour les produits carnés sont différentes d'un continent à l'autre. La viande ovine fait surtout partie du régime alimentaire des Africains, des Néo-Zélandais et des Australiens, alors qu'elle est très peu consommée sur le continent nord-américain.

**Tableau 3 : Répartition de la consommation des principales viandes par continent, en 2017**

Type de viande	Afrique	Asie	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Europe	Océanie	Monde
<b>Bovine</b>	40 %	14 %	33 %	30 %	18 %	25 %	<b>22 %</b>
<b>Porcine</b>	9 %	49 %	17 %	24 %	45 %	23 %	<b>37 %</b>
<b>Volaille</b>	31 %	31 %	49 %	45 %	34 %	44 %	<b>37 %</b>
<b>Ovine</b>	19 %	6 %	1 %	0,4 %	2 %	8 %	<b>5 %</b>

Note : L'arrondissement des données peut faire en sorte que le total n'égalise pas 100 %.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

[[http://stats.oecd.org/viewhtml.aspx?datasetcode=HIGH\\_AGLINK\\_2017&lang=fr#](http://stats.oecd.org/viewhtml.aspx?datasetcode=HIGH_AGLINK_2017&lang=fr#)]; compilation du MAPAQ.

<sup>1</sup> Les provinces ne disposent pas de statistiques officielles sur la consommation apparente. Pour cette raison, les données proviennent d'estimations et des ventes au détail dans les grands magasins.

<sup>2</sup> Équivalent poids carcasse.

## LA VIANDE OVINE

Les exportations canadiennes de viande ovine sont relativement modestes. Leur valeur est passée de 0,5 million de dollars en 2012 à 2,0 millions de dollars en 2017<sup>3</sup> et elles sont issues en grande partie du Québec et de l'Alberta. Elles sont essentiellement constituées de carcasses d'agneau fraîches ou réfrigérées. La croissance a été particulièrement importante entre 2015 et 2017, une période pendant laquelle le prix à la tonne a presque triplé.

Tableau 4 : Répartition des exportations canadiennes de viande ovine, de 2012 à 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2012-2017
<b>Valeur (000 \$)</b>							
<b>Ensemble du Canada</b>	<b>480</b>	<b>1 136</b>	<b>636</b>	<b>705</b>	<b>1 063</b>	<b>2 038</b>	425 %
Québec	218	688	92	63	425	1 164	534 %
Ontario	111	3	95	17	180	360	324 %
Alberta	72	361	365	532	401	438	608 %
<b>Quantité (tonnes)</b>							
<b>Ensemble du Canada</b>	<b>96</b>	<b>420</b>	<b>151</b>	<b>153</b>	<b>142</b>	<b>175</b>	182 %
Québec	41	196	15	10	49	85	207 %
Ontario	26	0	17	5	11	24	92 %
Alberta	19	214	109	125	74	56	295 %
<b>Prix (000 \$/tonne)</b>							
<b>Ensemble du Canada</b>	<b>5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,2</b>	<b>4,6</b>	<b>7,5</b>	<b>11,6</b>	232 %
Québec	5,3	3,5	6,1	6,3	8,7	13,7	258 %
Ontario	4,3	6,5	5,6	3,3	16,3	15	349 %
Alberta	3,8	1,7	3,4	4,3	5,4	7,8	205 %

Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

✓ **Le Canada est le 11<sup>e</sup> importateur mondial de viande ovine**

La production canadienne ne comble pas la demande et le pays importe majoritairement sa viande d'agneau. Le Canada est le 11<sup>e</sup> importateur mondial de viande ovine avec 215 millions de dollars d'achat en 2017. Principales portes d'entrée du marché canadien, l'Ontario et la Colombie-Britannique reçoivent 97 % des importations canadiennes de viande ovine. Celles-ci proviennent, dans une proportion de près de 96 %, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Au Canada, de 2012 à 2017, la quantité importée a augmenté de 48 %, alors qu'au Québec, elle a diminué de 23 %. Toutefois, ces chiffres occultent une proportion d'importations du Québec qui transitent par l'Ontario.

<sup>3</sup> Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

**Tableau 5 : Répartition des importations canadiennes de viande ovine, de 2012 à 2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2012-2017
<b>Valeur (000 \$)</b>							
<b>Ensemble du Canada</b>	127 734	137 556	165 931	173 922	163 542	214 265	<b>68 %</b>
Ontario	62 803	65 243	82 488	88 789	88 775	110 503	76 %
Colombie-Britannique	57 003	66 048	78 640	81 296	70 544	97 263	71 %
Québec	7 924	6 252	4 786	3 833	4 104	6 062	-23 %
<b>Quantité (tonnes)</b>							
<b>Ensemble du Canada</b>	15 216	17 118	18 101	19 118	18 550	22 526	<b>48 %</b>
Ontario	8 222	8 978	10 179	11 036	10 972	13 083	59 %
Colombie-Britannique	5 939	7 191	7 234	7 504	6 965	8 584	45 %
Québec	1 054	948	687	578	596	810	-23 %

Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

En 2017, le Québec a principalement importé de l'agneau congelé de l'Australie (332 tonnes) et du mouton congelé de la Nouvelle-Zélande (246 tonnes).

**Tableau 6 : Importations québécoises de viande ovine selon le pays de provenance, en tonnes, de 2012 à 2017**

Pays	Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Australie</b>	Agneau congelé	405	251	280	202	317	332
	Agneau frais ou réfrigéré	16	-	-	-	-	15
	Mouton congelé	-	100	40	5	-	29
	<b>Total</b>	<b>421</b>	<b>351</b>	<b>320</b>	<b>207</b>	<b>317</b>	<b>376</b>
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Agneau congelé	432	409	194	173	91	126
	Agneau frais ou réfrigéré	-	-	-	-	-	-
	Mouton congelé	187	134	172	198	188	246
	<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>543</b>	<b>366</b>	<b>371</b>	<b>279</b>	<b>372</b>
<b>Reste du monde (Irlande, Royaume-Uni, États-Unis, etc.)</b>	Agneau congelé	4	28	1	-	-	42
	Agneau frais ou réfrigéré	10	18	-	-	-	20
	Mouton congelé	-	5	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>62</b>
<b>Importations totales</b>	<b>Agneau et mouton</b>	<b>1 054</b>	<b>948</b>	<b>687</b>	<b>578</b>	<b>596</b>	<b>810</b>

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

## LES ANIMAUX VIVANTS

Les exportations canadiennes d'ovins vivants ne sont pas significatives. Elles sont évaluées à 600 000 \$ par année en moyenne, surtout aux États-Unis. De même, de 2012 à 2016, les importations canadiennes d'agneaux vivants provenaient en totalité des États-Unis et étaient constituées d'animaux reproducteurs. Les fortes augmentations du prix à l'importation en 2014 (+96 % par rapport à 2013) et en 2016 (+32 % par rapport à 2015) ont entraîné une diminution importante du nombre d'animaux importés à partir de 2013.

**Tableau 7 : Répartition des importations canadiennes d'ovins vivants, en 2012 et en 2017**

	2012		2017	
	Têtes (nombre)	Valeur (000 \$)	Têtes (nombre)	Valeur (000 \$)
<b>Alberta</b>	22 912	2 403	34	6
<b>Saskatchewan</b>	7 637	1 012	0	0
<b>Ontario</b>	1 313	221	37	11
<b>Colombie-Britannique</b>	762	89	262	77
<b>Québec</b>	133	25	47	13
<b>Reste du Canada</b>	380	55	0	0
<b>Canada</b>	<b>33 137</b>	<b>3 805</b>	<b>380</b>	<b>107</b>

Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

## LA LAINE

La laine produite au Canada provient presque entièrement des élevages ovins destinés à la production de viande. Cette production, qui n'a pas beaucoup varié depuis 2012, était évaluée à 1 252 tonnes en 2016. Le Québec est devenu la troisième province productrice de laine (en quantité), alors qu'en 2010, il était deuxième. En 2016, il représentait 23 % de la production canadienne avec 283 tonnes de toisons.

Le prix de la laine au Québec reste le plus faible au Canada, soit 0,86 \$/kg en 2016, comparativement aux producteurs des provinces atlantiques, qui ont reçu en moyenne 1,63 \$/kg la même année. Ce faible prix est lié à la qualité moindre de la laine. En effet, le Québec produit une laine plus courte et grossière. Or, plus la laine est fine et longue, plus son prix sera élevé. Cela s'explique par des pratiques de gestion intensive qui favorisent l'accélération du rythme d'agnelage, ainsi qu'une tonte plus fréquente due au fait que les animaux sont gardés à l'intérieur.

La mise en marché de la laine se fait principalement par l'entremise de la Coopérative canadienne des producteurs de laine (Canadian Co-operative Wool Growers Limited – CCWG). Celle-ci se charge de classifier les toisons selon la finesse et la longueur de la fibre, ce qui lui permet de déterminer le prix au kilogramme que recevra le producteur. Certains producteurs regroupent leur laine pour qu'elle la récupère lorsque la quantité accumulée est suffisante.

Les exportations canadiennes de laine proviennent presque en totalité de l'Ontario. Elles ont progressé de 8 % entre 2012 et 2017 pour atteindre 3,7 millions de dollars. La laine est essentiellement exportée vers les États-Unis et la Chine. Il est à noter que les exportations québécoises ont fait un bond, passant de 22 215 \$ en 2016 à 473 795 \$ en 2017. Les principaux acheteurs étaient la Chine (51 % des exportations), l'Égypte (22 %) et la République tchèque (18 %).

En outre, de 2012 à 2016, le prix de la laine sur les marchés mondiaux a diminué, passant d'environ 11,50 \$ US/kg à 10,00 \$ US/kg<sup>4</sup>, avant de se redresser en 2017 pour s'établir à 10,25 \$ US/kg. Ainsi, les importations

<sup>4</sup> Prix moyen de la laine brute.

canadiennes de laine ont coûté moins cher. Cela a permis aux balances commerciales du Canada et du Québec de devenir positives après avoir été négatives de 2007 à 2012. Cependant, cette situation pourrait changer, car le prix mondial de la laine a remonté en 2018 en raison de la forte demande chinoise.

**Tableau 8 : Commerce international de la laine au Canada, en milliers de dollars, de 2012 à 2017**

	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2012-2017
<b>Exportations</b>	2 451	3 409	2 513	4 310	3 265	3 211	3 668	7,6 %
<b>Importations</b>	8 087	17	16	18	26	20	17	4,4 %
<b>Balance commerciale (Canada)</b>	-5 636	3 393	2 497	4 292	3 239	3 192	3 650	-
Balance commerciale (Québec)	-2 474	350	12	77	16	19	472	-

Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

## LES PEAUX

Les échanges commerciaux dans ce créneau sont déficitaires au Canada. La valeur des importations est plus élevée que celle des exportations. Entre 2012 et 2017, les exportations ont chuté de 67 % contrairement à la période de 2007 à 2012, où elles avaient augmenté de 45 %. Les importations canadiennes ont aussi chuté de 60 %, sauf au Québec, où elles ont légèrement augmenté de 11 %. Les exportations canadiennes de peaux d'ovins sont principalement constituées de peaux brutes non tannées. Au Québec, les peaux sont actuellement jetées ou données puisqu'aucune valeur n'est attribuée aux peaux brutes. La faible concentration des volumes d'abattage explique la difficulté des abattoirs à se munir d'infrastructures adéquates leur permettant de traiter les peaux. Les exportations canadiennes proviennent de l'Alberta, où une forte partie du volume abattu est concentrée dans un seul abattoir.

**Tableau 9 : Commerce international des peaux d'ovins au Canada, en milliers de dollars, de 2012 à 2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2012-2017
<b>Exportations</b>	2 697	3 111	1 742	987	828	879	-67,4 %
<b>Importations</b>	5 629	3 280	3 552	4 006	2 919	2 207	-60,8 %
<b>Balance commerciale (Canada)</b>	-2 932	-170	-1 809	-3 019	-2 092	-1 328	-
<b>Balance commerciale (Québec)</b>	-294	-824	-1 197	-1 567	-1 638	-1 258	-

Source : Global Trade Atlas, *Exportations et importations internationales*.

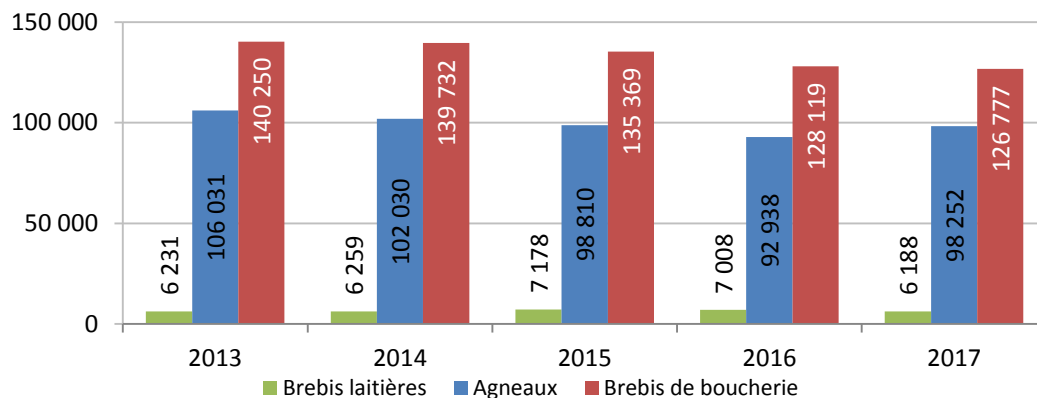
Source : Wool Price Index, [https://fashionunited.com/wool-price-index?\\_ga=2.255489934.723948127.1529071295-1830960965.1529071295](https://fashionunited.com/wool-price-index?_ga=2.255489934.723948127.1529071295-1830960965.1529071295).

## 2 LA PRODUCTION OVINE

### 2.1 LA PRODUCTION AU QUÉBEC

En 2017, le cheptel ovin du Québec était constitué de 98 252 agneaux, de 126 777 brebis de boucherie et de 6 188 brebis laitières<sup>5</sup>. Depuis 2013, on observe une baisse du nombre de brebis de boucherie et d'agneaux ainsi qu'une stabilité du nombre de brebis laitières.

**Tableau 10 : Nombre d'agneaux, de brebis de boucherie et de brebis laitières au Québec, de 2013 à 2017**

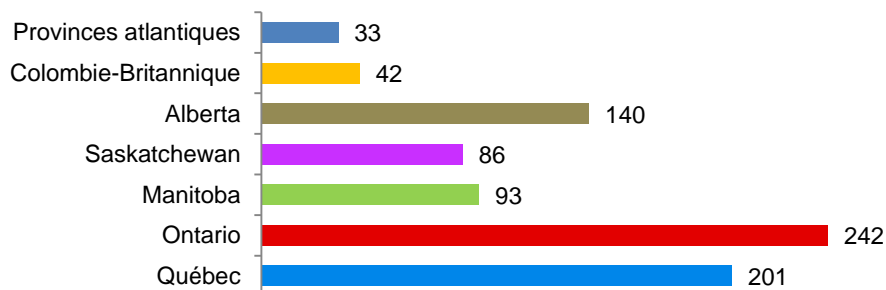


Source : Fiche d'enregistrement, MAPAQ, image de décembre 2017.

### 2.2 LA PRODUCTION AU CANADA

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Canada comptait 837 000 ovins<sup>6</sup>, dont 62 % de brebis et 26 % d'agneaux de marché. Plus de 50 % du cheptel canadien était détenu par l'Ontario (29 %) et le Québec (24 %). Entre 2013 et 2017, le nombre d'ovins canadiens a diminué de 3 %, surtout à cause de la baisse du nombre de brebis (-4 %). Le nombre d'agneaux de marché a, pour sa part, enregistré une légère augmentation de 1 %.

**Tableau 11 : Répartition canadienne du cheptel ovin en milliers de têtes, en 2018**



Source : Statistique Canada, tableau 003-0031.

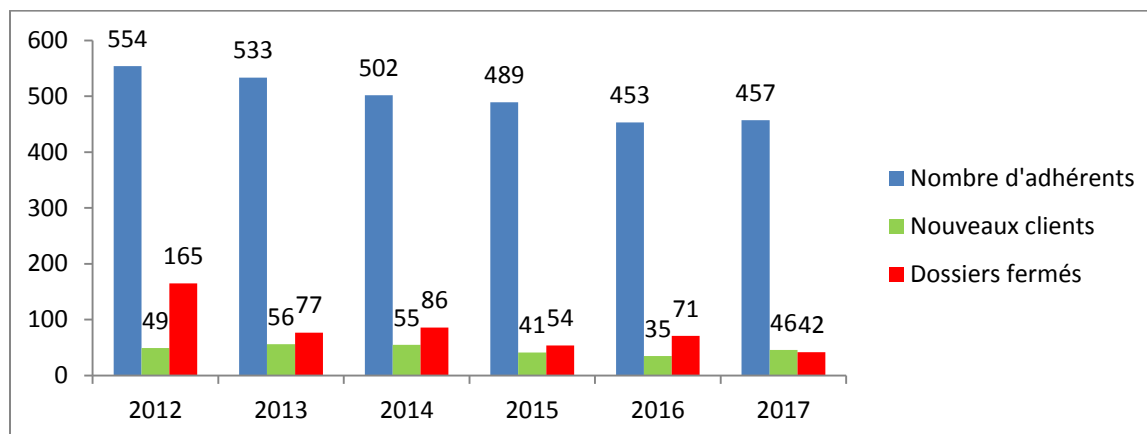
<sup>5</sup> Fiche d'enregistrement, MAPAQ, image de décembre 2017.

<sup>6</sup> Statistique Canada, tableau 003-0031.

## 2.3 LA RÉPARTITION RÉGIONALE AU QUÉBEC

En décembre 2017, 457 entreprises agricoles québécoises adhéraient au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ce chiffre a diminué de 76 au cours des cinq dernières années.

**Tableau 12 : Nombre d'entreprises ovines adhérant à l'ASRA, de 2012 à 2017**



Source : La Financière agricole du Québec.

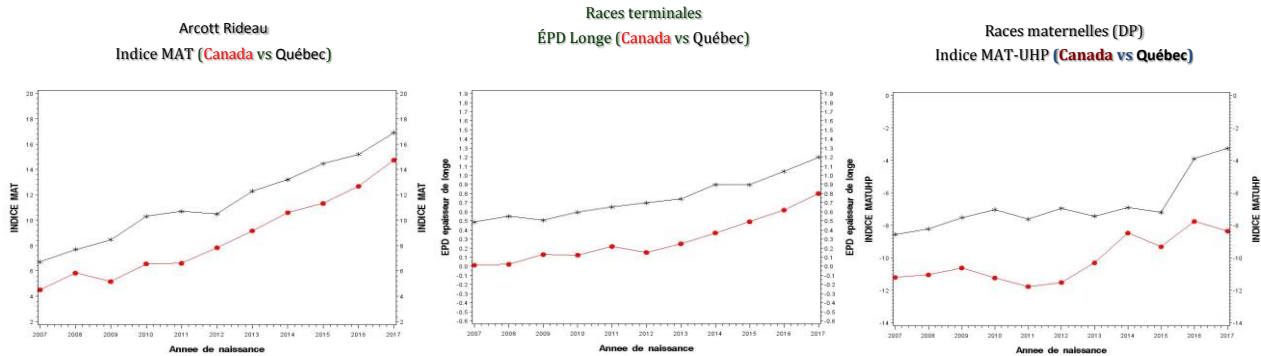
Au Québec, 4 régions administratives regroupent 63 % des fermes ovines : le Bas-Saint-Laurent (25 %), l'Estrie (16 %), la Montérégie (11 %) et le Centre-du-Québec (11 %).

## 2.4 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA VENTE D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

L'amélioration génétique est prioritaire pour l'industrie ovine puisque les performances techniques influencent la quantité, la régularité et la qualité du produit. Les éleveurs de races pures sélectionnent des races et des sujets aptes à répondre aux besoins de l'industrie et à convenir à la rentabilité des entreprises ovines.

Le Québec occupe la première place au regard des inscriptions au registre canadien. En effet, en 2017, le cheptel québécois représentait 24 % des ovins canadiens, mais les producteurs québécois comptaient pour 34 % des animaux inscrits à ce registre. En effet, les éleveurs québécois participent davantage au registre de la Société canadienne d'enregistrement des animaux et sont aussi reconnus comme des leaders en matière de génétique ovine au Canada. Ils présentent des animaux possédant des indices de sélection supérieurs, répondant ainsi aux besoins exprimés par les éleveurs de races pures et commerciales dans les dernières années. Différentes courbes d'évolution génétique montrent que le Québec est en avance en ce qui concerne plusieurs critères de sélection recherchés par les éleveurs.

**Tableau 13 : Comparaison de courbes d'évolution génétique entre le Canada et le Québec pour différents indices de sélection**



Source : CEPOQ.

On peut observer une diminution du nombre de membres de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) ainsi que du nombre de femelles inscrites. Cependant, cette diminution est proportionnelle à la baisse enregistrée pour le nombre d'éleveurs et le nombre d'agneaux produits au Québec.

**Tableau 14 : Nombre de membres de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec et nombre de femelles inscrites**

Année	Nombre de membres de la SEMRPQ	Nombre de femelles déclarées à la SEMRPQ	Pourcentage d'inscription au registre canadien
2012-2013	89	13 335	40 %
2013-2014	87	13 051	38,5 %
2014-2015	92	13 167	35 %
2015-2016	85	12 791	36 %
2016-2017	77	12 160	35 %
2017-2018	74	11 860	34 %

Source : Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec.

## 2.5 LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS OVINS MIS EN MARCHÉ

L'Agence de vente des **agneaux lourds**<sup>7</sup> assure le rôle de maître d'œuvre de l'office et de la mise en vente des agneaux lourds du Québec. Elle est donc le seul canal par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs. L'agneau lourd est le seul produit mis en marché par cette agence. Il s'agit d'un agneau de moins d'un an qui a un poids vif d'au moins 80 lb. Il est communément appelé *agneau du Québec*.

Deux autres types d'agneaux produits au Québec sont mis en marché, généralement à l'encan de Saint-Hyacinthe par des producteurs ou des courtiers. L'**agneau léger**, d'un poids vif qui se situe entre 65 et 79 lb, est surtout consommé par les communautés musulmanes et abattu selon la méthode halal. L'**agneau de lait**, d'un

<sup>7</sup> Les Éleveurs d'ovins du Québec gèrent le Plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec depuis 1982 et sont légalement reconnus par la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ) en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, ils administrent l'Agence de vente des agneaux lourds.

poids vif de moins de 65 lb, est davantage prisé par les communautés grecques et italiennes, qui le consomment principalement à Noël, au Nouvel An et à Pâques.

**Tableau 15 : Évolution du prix de vente de l'agneau lourd, léger et de lait au Québec (\$)**

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix moyen, agneau lourd, au kg/carcasse	9,11	8,15	8,12	9,45	8,52	9,77
Prix moyen, agneau léger, au kg/carcasse	10,66	9,09	10,82	12,86	12,46	13,60
Prix moyen, agneau de lait, au kg/carcasse	11,81	9,47	11,18	13,74	13,59	15,32

Source : Les Éleveurs d'ovins du Québec.

## LES PRODUITS SPÉCIALISÉS

On trouve, au Québec, certains produits spécialisés encadrés par des certifications officielles. L'*agneau de Charlevoix* et l'*agneau bio* sont protégés par la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (RLRQ, c. A-20.03), alors que l'*agneau de la Gaspésie nourri aux algues* est protégé par un certificateur privé.

### ➤ Agneau certifié biologique

Au 31 décembre 2017, on comptait au Québec 11 entreprises ovines certifiées biologiques, dont 9 entreprises d'agneaux et 2 entreprises laitières biologiques. Elles se trouvaient en Estrie, dans les Laurentides, au Bas-Saint-Laurent, en Outaouais et dans la Capitale-Nationale. Les données concernant les volumes de production d'agneaux biologiques ne sont pas disponibles.

### ➤ Agneau de la Gaspésie nourri aux algues

Depuis 2006, des producteurs distinguent leurs agneaux en produisant des « agneaux de la Gaspésie nourris aux algues » protégés par le certificateur privé ECOCERT. Ceux-ci sont élevés par sept producteurs selon le cahier des charges établi. Les boucheries fines de Montréal et de Québec sont les principaux acheteurs au Québec.

### ➤ Agneau de Charlevoix

L'appellation réservée *agneau de Charlevoix* a été reconnue en 2009 comme première indication géographique protégée (IGP). La production de cet agneau a nettement diminué depuis 2011. Des trois fermes qui étaient certifiées en 2013, il n'en restait qu'une en 2017. En 2014, 350 agneaux labellisés ont été mis en marché, alors que seulement 17 l'ont été en 2016.

Deux facteurs expliquent cette diminution. Tout d'abord, un acheteur-détaillant d'agneau s'est retiré de la filière en 2012, diminuant de façon importante les débouchés pour la viande *agneau de Charlevoix*. Ensuite, le seul producteur-transformateur du groupe s'est retiré de l'appellation en 2016.

## 2.6 LE SECTEUR LAITIER

La grande majorité du lait de brebis est transformée en fromage. En 2018, 25 entreprises étaient détentrices d'un permis d'usine laitière leur permettant d'utiliser du lait de brebis dans leurs produits, y compris un établissement scolaire et un incubateur d'entreprises. Cinq entreprises sont des producteurs de brebis laitières qui effectuent également de la transformation. Selon le Répertoire des fromages canadiens, le Québec produit plus d'une

cinquantaine de fromages contenant du lait de brebis et la majorité de ceux-ci sont fabriqués exclusivement à partir de ce type de lait.

### 3 LA TRANSFORMATION

#### 3.1 LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES ABATTOIRS

En 2017, des activités d'abattage d'ovins étaient présentes dans 12 des 17 régions du Québec et impliquaient 39 entreprises. Les propriétaires de ces entreprises détiennent un permis d'exploitation fédéral ou provincial. À l'échelle provinciale, les établissements peuvent se prévaloir de deux types de permis : un permis d'abattoir sous inspection permanente (permis A) ou un permis d'abattoir de proximité.

Le nombre d'abattoirs d'ovins a diminué de 26 % entre 2012 et 2017, passant de 54 établissements à 39. Cette diminution s'explique notamment par la fermeture de certains établissements ayant un permis transitoire.

**Tableau 16 : Répartition régionale des différents types d'entreprises de première transformation, 2017**

	Abattoirs de proximité	Abattoirs provinciaux	Abattoirs fédéraux	Total
<b>Bas-Saint-Laurent</b>			1	1
<b>Capitale-Nationale</b>	1			1
<b>Mauricie</b>		1		1
<b>Estrie</b>	3	1	1	5
<b>Montréal</b>			1	1
<b>Outaouais</b>		1		1
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	1			1
<b>Chaudière-Appalaches</b>	3	4		7
<b>Lanaudière</b>	1		3	4
<b>Laurentides</b>	1			1
<b>Montérégie</b>	3	2	3	8
<b>Centre-du-Québec</b>	3	2	3	8
<b>Le Québec</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>39</b>

Sources : MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Cinq des établissements d'abattage agréés par le gouvernement fédéral au Québec déclarent des activités d'abattage de moutons, d'agneaux et de chèvres. Quatre abattoirs sont aptes à respecter les règles d'un abattage rituel halal et trois le sont pour le rite kasher. Enfin, ce sont des établissements multispèces qui abattent d'autres animaux de boucherie, notamment le bœuf.

De plus, 11 établissements détenant un permis provincial déclarent des activités d'abattage de moutons, d'agneaux ou de chèvres. Ils peuvent effectuer la vente en gros ou au détail de la viande. Enfin, 16 abattoirs de proximité ont reçu des ovins. Comme ces entreprises ne bénéficient pas d'une inspection permanente des

carcasses, elles doivent vendre leur viande directement aux consommateurs. Mentionnons qu'au Québec, 2 entreprises comptent pour près de 40 % du volume total abattu.

### 3.2 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OVINS ABATTUS AU QUÉBEC SUIVANT LE TYPE D'ABATTOIRS

**Tableau 17 : Nombre d'ovins abattus au Québec selon le type d'abattoirs**

	Abattoirs provinciaux A	Abattoirs de proximité <sup>1</sup>	Abattoirs fédéraux <sup>2</sup>	Total
<b>2012</b>	55 149	8 842	76 131	140 122
<b>2013</b>	59 879	7 636	74 304	141 819
<b>2014</b>	60 041	9 760	73 792	143 593
<b>2015</b>	55 046	10 446	71 317	136 809
<b>2016</b>	59 972	5 182	77 639	142 793
<b>2017</b>	63 467	7 991	75 674	147 132
Moyenne	59 681	8 345	74 545	142 571

<sup>1</sup> Pour les années 2012, 2013 et 2014, ces chiffres tiennent compte des abattoirs transitoires, un type d'abattoirs qui n'existe plus.

<sup>2</sup> Comprend les provinces atlantiques.

Sources : MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

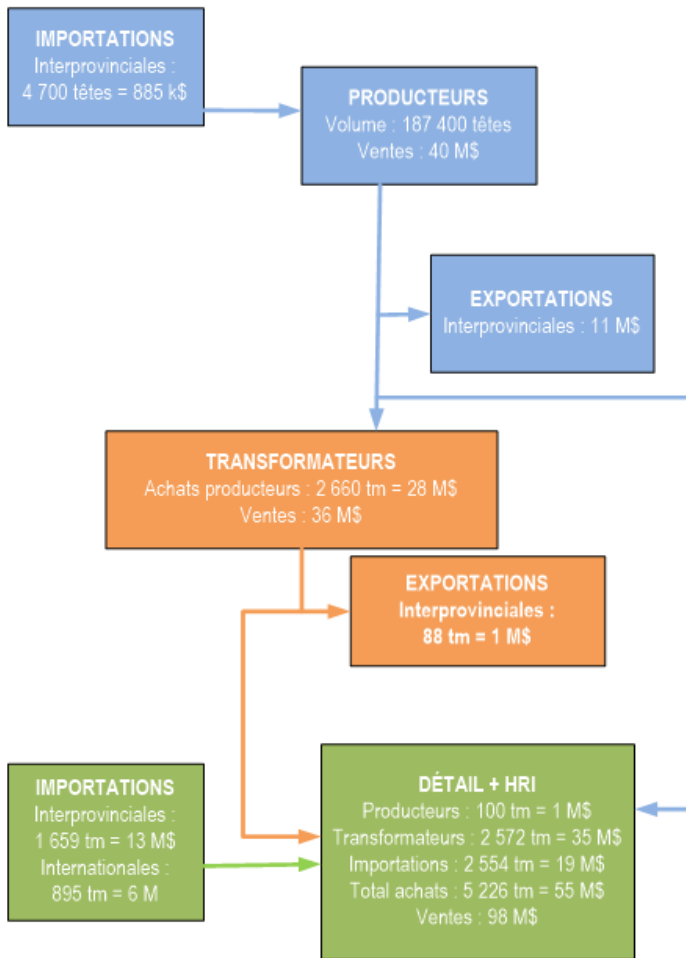
### 3.3 LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE OVINE AU QUÉBEC

Le circuit de commercialisation de la viande ovine montre les échanges, en volume et en valeur, pour l'année 2017. Ces échanges s'effectuent entre le secteur de la production, celui de la transformation des viandes et le marché constitué du commerce de détail et du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). Il met aussi en évidence les mouvements commerciaux qui ont lieu entre le Québec et les marchés extérieurs.

#### ✓ Environ 97 % des têtes commercialisées au Québec sont d'origine québécoise

Près de 187 400 têtes, dont 182 700 (97 %) animaux sont nés et élevés au Québec, ont emprunté le circuit de commercialisation en 2017. La totalité des têtes commercialisées a généré, pour les producteurs, des revenus de l'ordre de 40 millions de dollars. De ce montant, 28 millions de dollars proviennent des ventes aux transformateurs et 11 millions de dollars, de l'exportation interprovinciale. Celle-ci est dirigée intégralement vers l'Ontario. Le reste (1 million de dollars) est le résultat des ventes directes aux restaurants, aux boucheries, aux petits marchés et aux consommateurs.

**Figure 1 : Circuit de commercialisation de la viande ovine au Québec**



Sources : Institut de la statistique du Québec, Global Trade Atlas, Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Nielsen et compilation du MAPAQ.

✓ **Les transformateurs vendent essentiellement leurs produits au Québec**

Les transformateurs de viande ovine s'approvisionnent presque en totalité auprès des producteurs du Québec, pour une valeur de 28 millions de dollars. Les données relatives aux importations internationales révèlent que les transformateurs n'ont pas fait venir de carcasses ni de demi-carcasses. Ainsi, les agneaux et les moutons achetés ont été transformés pour donner 2 660 tonnes métriques (tm) de viande.

La plus grande part de cette production, précisément 2 572 tm, a été écoulee sur le marché intérieur pour une valeur de 35 millions de dollars. Les 88 tonnes restantes ont été exportées vers les États-Unis (notamment le New Jersey et New York) et l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour des revenus d'environ 1 million de dollars. Cette exportation comprend en majorité des carcasses et des demi-carcasses fraîches ou réfrigérées de même que des morceaux de viande non désossés.

✓ **Une proportion de 51 % de l'agneau consommé au Québec provient du Québec**

Les 2 672 tm de viande ovine provenant des producteurs et des transformateurs du Québec et vendues dans le commerce de détail et le réseau HRI ne suffisent pas à combler la demande courante du Québec, estimée à 5 226 tm. Le Québec importe 895 tm à partir des marchés internationaux, essentiellement de la Nouvelle-Zélande et de l’Australie. Il s’approvisionne aussi des autres provinces canadiennes à hauteur de 1 659 tm.

**Tableau 18 : Provenance de la viande ovine consommée au Québec**

Provenance	Volume (tm)	Parts (%)
<b>Québec</b>	2 672	51,0
<b>Reste du Canada</b>	1 659	31,8
<b>Ailleurs dans le monde</b>	895	17,2
<b>Total</b>	<b>5 226</b>	<b>100,0</b>

Sources : Institut de la statistique du Québec, Global Trade Atlas, Fédération des producteurs d’agneaux et moutons du Québec, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Nielsen et compilation du MAPAQ.

Cependant, comme la production du Canada ne permet de combler que 39 % de sa consommation, une grande quantité de la viande d’agneau d’origine internationale transite par d’autres provinces canadiennes, particulièrement l’Ontario, avant d’arriver au Québec.

## 4 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES

### 4.1 COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION OVINE QUÉBÉCOISE

#### ✓ **Le prix au Canada reste encore élevé par rapport au prix des importations**

Entre 2013 et 2017, la production de viande ovine au Canada a diminué annuellement de 2,7 %, passant de 42 600 tonnes (poids vif) à 38 300 tonnes (%) (voir le tableau 19). Durant la même période, les volumes d’importation ont augmenté en moyenne de 7,1 % par année, même si le prix à l’importation s’est accru en moyenne de 4,1 %, passant de 7,2 à 8,5 \$/kg. Les importations sont constituées principalement de viande désossée et non désossée.

Pour sa part, le prix de gros au Canada est passé de 11,6 à 13 \$/kg, ce qui équivaut à une hausse moyenne annuelle de 3,8 %. Malgré la faible réduction de l’écart entre ces deux prix, le prix canadien demeure le plus élevé. De 2013 à 2017, l’approvisionnement du marché canadien a reposé encore tant sur la production nationale que sur l’importation, dans des proportions respectives de 43 % et de 57 %. Dans un contexte où la production canadienne permet de combler moins de la moitié de la consommation du pays, la présente analyse a révélé que les producteurs de viande ovine de l’Ontario ont gagné des parts du marché canadien au détriment de leurs homologues du Québec et du reste du Canada.

#### ✓ **La part du Québec dans les recettes monétaires au Canada diminue**

Selon des estimations du MAPAQ, entre 2008 et 2017, les recettes du marché de la production de viande ovine du Québec ont augmenté selon un taux annuel moyen de 2,5 % pour finalement s'établir à 40 millions de dollars<sup>8</sup>. Malgré cette augmentation, la part des recettes de marché du Québec dans le Canada est passée de 25 % à 23 % (moyenne de 2008 à 2012 comparée à la moyenne de 2013 à 2017). En Ontario, les parts de marché ont augmenté, passant de 40 % (moyenne de 2008 à 2012) à 43 % (moyenne de 2013 à 2017), grâce à une progression annuelle des recettes du marché de 5 %, pour se chiffrer à 72 millions de dollars en 2017. Entre les deux périodes quinquennales, la part des recettes du reste du Canada est passée de 35 % à 34 %, malgré une croissance annuelle des revenus du marché de 4,5 %.

**Tableau 19 : Évolution des recettes du marché (M\$) et des parts des recettes (PM %) de la production ovine du Québec, de l'Ontario et du reste du Canada, de 2008 à 2017**

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TCAM <sup>1</sup>
Québec <sup>2</sup>	M\$	32	35	34	34	33	31	32	38	37	40	2,5 %
	PM	26 %	27 %	25 %	22 %	24 %	27 %	21 %	21 %	21 %	23 %	
Ontario	M\$	48	51	54	61	53	52	70	76	73	72	4,6 %
	PM	39 %	39 %	40 %	40 %	40 %	44 %	46 %	43 %	43 %	41 %	
RDC	M\$	42	44	48	57	48	35	50	63	61	62	4,5 %
	PM	35 %	34 %	35 %	38 %	36 %	29 %	33 %	36 %	36 %	36 %	
Canada	M\$	122	130	136	152	134	118	152	177	171	174	4,1 %

<sup>1</sup> TCAM : Taux de croissance annuel moyen de 2008 à 2017.

<sup>2</sup> Recettes monétaires estimées par le MAPAQ.

RDC : Reste du Canada.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Les Éleveurs d'ovins du Québec et compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne le volume de production, le Québec a produit 8 300 tonnes (poids vif) en 2017, ce qui correspond à une diminution annuelle de 2,0 % entre 2008 et 2017. Cette baisse est plus importante que celles de l'Ontario (0,5 %) et du reste du Canada (1,5 %). Globalement, le volume de production du Canada a baissé de 1,2 % par année. Cela s'explique principalement par la diminution de 1,5 % du nombre de têtes produites au Canada et par les différences au regard du poids moyen vif à l'abattage.

**Tableau 20 : Évolution de la production ovine (kilotonnes) en base vivante du Québec, de l'Ontario et du reste du Canada, de 2008 à 2017**

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TCAM <sup>1</sup>
Québec	kt	9,9	9,6	9,9	9,1	9,0	9,2	9,1	8,8	8,6	8,3	-1,9 %
	PM	23 %	22 %	24 %	22 %	22 %	22 %	20 %	21 %	21 %	22 %	
Ontario	kt	15,4	16,2	15,5	15,7	15,4	17,7	19,5	17,1	16,4	14,7	-0,5 %
	PM	36 %	38 %	37 %	39 %	39 %	41 %	44 %	41 %	40 %	38 %	
RDC	kt	17,4	17,2	16,6	15,9	15,7	15,7	15,9	15,8	15,9	15,3	-1,5 %
	PM	41 %	40 %	39 %	39 %	39 %	37 %	36 %	38 %	39 %	40 %	
Canada	kt	42,7	43,0	42,0	40,7	40,1	42,6	44,5	41,7	40,9	38,3	-1,2 %

<sup>1</sup> TCAM : Taux de croissance annuel moyen de 2008 à 2017.

RDC : Reste du Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Les Éleveurs d'ovins du Québec et compilation du MAPAQ.

<sup>8</sup> Il est à noter que les recettes monétaires du Québec publiées par Statistique Canada sont trop élevées par rapport aux volumes produits et aux prix reçus par les producteurs québécois. En fait, Statistique Canada n'utilise que les données de l'encan de Saint-Hyacinthe, alors qu'une partie importante de la production passe par l'Agence de vente des agneaux lourds du Québec. Par conséquent, pour cette analyse, les recettes monétaires correspondantes au Québec sont estimées par le MAPAQ.

En Ontario, le poids moyen vif à l'abattage est passé de 43 kg (moyenne de 2008 à 2012) à 48 kg (moyenne de 2013 à 2017). Dans le reste du Canada et au Québec, les poids à l'abattage sont demeurés stables, soit 47 kg et 45 kg respectivement, pendant les deux périodes quinquennales.

✓ **Les producteurs du Québec reçoivent en moyenne de meilleurs prix au Canada**

La comparaison entre les prix moyens pondérés de tous les ovins (\$/kg, poids vif) révèle qu'à l'exception des trois dernières années, le prix du Québec a été en moyenne plus élevé que les prix de l'Ontario (2 %) et du reste du Canada (22 %). Étant donné que les recettes du marché de la production ovine proviennent de la multiplication des volumes de production et des prix de marché, on peut déduire que ce sont les prix qui ont justifié la hausse des recettes monétaires. Par ailleurs, les prix du Québec, du reste du Canada et de l'Ontario ont connu des augmentations de 4,5 %, de 6,0 % et de 5,0 % respectivement.

**Tableau 21 : Évolution du prix moyen pondéré (\$/kg, poids vif) de tous les ovins du Québec, de l'Ontario et du reste du Canada, de 2008 à 2017**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TCAM <sup>1</sup>
<b>Québec</b>	3,2	3,6	3,4	3,7	3,6	3,4	3,6	4,3	4,3	4,8	4,5 %
<b>Ontario</b>	3,1	3,2	3,5	3,9	3,5	3,0	3,6	4,5	4,5	4,9	5,2 %
<b>RDC</b>	2,4	2,6	2,9	3,6	3,1	2,2	3,1	4,0	3,8	4,1	6,1 %
<b>QC/ONT</b>	1,03	1,13	0,98	0,96	1,05	1,15	1,00	0,96	0,95	0,98	
<b>QC/RDC</b>	1,34	1,38	1,18	1,03	1,19	1,55	1,14	1,07	0,12	1,17	

<sup>1</sup> TCAM : Taux de croissance annuel moyen de 2008 à 2017.

QC : Québec, ONT : Ontario, RDC : Reste du Canada.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Les Éleveurs d'ovins du Québec et compilation du MAPAQ.

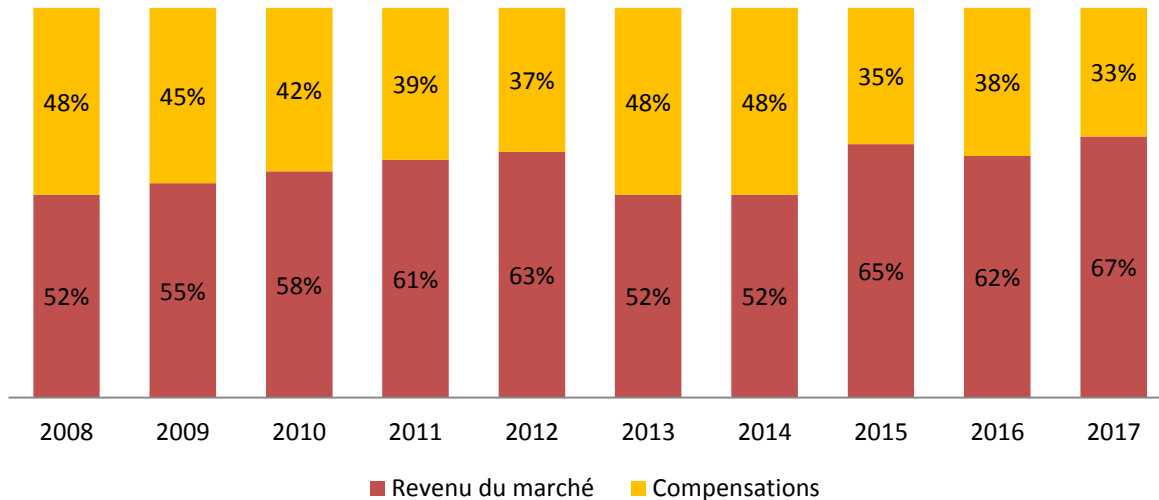
## 4.2 ANALYSE DE LA RENTABILITÉ

Les revenus de marché ont crû de 29 % entre 2013 et 2017, passant de 31 à 40 millions de dollars. En contrepartie, les compensations de l'assurance stabilisation des revenus agricoles<sup>9</sup> ont chuté de 29 %. Ainsi, la part des recettes totales tirée des revenus du marché a augmenté de 15 points de pourcentage durant cette période, passant de 52 % en 2013 à 67 % en 2017.

Cela est attribuable à une augmentation du nombre de kilogrammes d'agneau produits par brebis, à une amélioration du prix de vente et à une amélioration des performances agroéconomiques des fermes.

<sup>9</sup> L'assurance stabilisation des revenus agricoles est un programme provincial de protection contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Une compensation est versée à l'adhérent par La Financière agricole du Québec lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

**Tableau 22 : Proportions des revenus de marché et des compensations de l'ASRA dans les recettes totales du secteur de l'agneau, de 2013 à 2017<sup>10</sup>**



Sources : La Financière agricole du Québec et compilation du MAPAQ.

Des changements importants dans le mode de calcul des compensations de l'ASRA ont été effectués au cours des dernières années. De 2009 à 2015, le mode de versement des compensations a évolué. Axé initialement sur le nombre de brebis, il fait référence, depuis 2009, à la production d'agneaux (nombre de têtes et kilogrammes). Ces changements ont eu des impacts non négligeables sur la production, le nombre de producteurs et la productivité des entreprises. Cependant, l'atteinte de la rentabilité demeure un défi constant pour le secteur.

**Tableau 23 : Mode de calcul des compensations de l'ASRA**

Année	Répartition de la base de compensation (%)	Répartition de la base de compensation (%)
2009	66 % basé sur le nombre de brebis	33 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus
2010	33 % basé sur le nombre de brebis	66 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus
2011	33 % basé sur le nombre de brebis	66 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus
2012	25 % basé sur le nombre d'agneaux vendus	75 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus
2013	25 % basé sur le nombre d'agneaux vendus	75 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus
2014	50 % basé sur le nombre d'agneaux vendus	50 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus
2015	50 % basé sur le nombre d'agneaux vendus	50 % basé sur le nombre de kilogrammes vendus

Source : La Financière agricole du Québec.

<sup>10</sup> Les contributions des adhérents et de La Financière agricole du Québec constituent le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. L'ensemble des contributions versées à ce fonds doit permettre à long terme le paiement à tous les adhérents des compensations auxquelles ils ont droit. L'adhérent doit, chaque année d'assurance, payer sa contribution pour chaque unité de produit assurable en fonction du taux de contribution déterminé par La Financière agricole du Québec. Cette dernière verse au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles une contribution annuelle égale au double des contributions versées par l'adhérent pour les autres unités assurables, soit un ratio de contribution gouvernementale de 66 2/3 %.

Depuis plus de dix ans, on assiste à une concentration de la production, à une diminution du nombre de brebis assurées (tableau 26) et à une augmentation significative du nombre de kilogrammes d'agneau produits par brebis (tableau 24). Le nombre de kilogrammes d'agneau assurés varie très peu. Une répartition par strates de taille permet de constater que les entreprises de moins de 200 brebis sont celles qui présentent la diminution la plus importante (tableau 25). En 2015, le nombre d'entreprises qui s'y trouvaient était moindre dans une proportion d'environ 35 % par rapport à 2011. Bien qu'une réduction du nombre d'entreprises des strates de 200 à 499 brebis (18 %) ait également été observée, elles représentent maintenant une plus grande proportion des fermes assurées (32 % en 2015).

**Tableau 24 : Comparaison de trois études du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) en ce qui concerne le coût de production pour le troupeau type**

Coûts de production : agneaux (non indexés)				
	2006	2011	2016	
<b>Nombre de brebis</b>	497,5	517	529	
<b>Agneaux vendus par brebis</b>	1,34	1,51	1,58	
<b>100 kg produits</b>	276,01	279,22	341,22	
<b>Répartition des agneaux vendus</b>	664	716	834	
<b>de lait</b>	23 %	20 %	15 %	
<b>légers</b>	19 %	24 %	23 %	
<b>lourds</b>	57 %	54 %	59 %	
<b>Mode de compensation</b>	<b>brebis + kilogrammes</b>	<b>agneau + kilogrammes</b>	<b>agneau + kilogrammes</b>	
<b>Coût de production</b>				
<b>\$/brebis</b>	422,56	492,19	588,45	
<b>\$/agneau</b>	316,46	355,39	373,25	
<b>\$/100 kg</b>	890,56	951,09	912,29	

Source : CECPA.

**Tableau 25 : Répartition des entreprises par strates de taille**

Nombre de brebis	2011	2012	2013	2014	2015
<b>&lt; 100</b>	35 %	30 %	32 %	30 %	31 %
<b>100-199</b>	30 %	29 %	28 %	26 %	26 %
<b>200-299</b>	11 %	13 %	15 %	15 %	17 %
<b>300-399</b>	10 %	10 %	9 %	9 %	9 %
<b>400-499</b>	6 %	8 %	6 %	8 %	6 %
<b>500-599</b>	2 %	4 %	4 %	4 %	5 %
<b>600-699</b>	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %
<b>700-799</b>	1 %	1 %	2 %	2 %	2 %
<b>800-1 200</b>	2 %	2 %	2 %	1 %	2 %
<b>&gt; 1 200</b>	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %

Source : CECPA.

Le nombre d'adhérents à l'ASRA a continué de décroître, passant de 533 en 2013 à 457 en 2017. Il s'agit d'une diminution de 14 %, mais ce nombre tend à se stabiliser depuis 2016. Cependant, le nombre d'agneaux assurés a peu varié depuis cinq ans. De 2013 à 2017, par l'entremise du programme ASRA, l'État a versé une moyenne

de 18,2 millions de dollars par année pour l'ensemble des exploitations ovines adhérentes, soit une moyenne de 37 345 \$ par adhérent en compensations.

**Tableau 26 : Comparaison du nombre d'adhérents à l'ASRA, du nombre de brebis, du nombre de kilogrammes assurés et des compensations**

Année	Nombre d'adhérents	Kilogrammes d'agneau assurés	Nombre de brebis	Compensation (M\$)
2011	670	6 026 835	149 755	18,9
2012	554	5 888 422	131 657	16,5
2013	533	5 947 805	126 190	21,5
2014	502	6 073 853	121 869	20,9
2015	489	5 931 588	118 067	16,1
2016	453	5 904 506	113 907	17,4
2017	457	5 900 584	113 831	15,3

Sources : La Financière agricole du Québec et compilation du MAPAQ.

**Tableau 27 : Compensations gouvernementales moyennes dans le programme ASRA par ferme, par année, de 2013 à 2016 (\$)**

	2013	2014	2015	2016	2017
Total (\$) programme ASRA par ferme	40 337	41 633	32 878	38 402	33 382

Sources : La Financière agricole du Québec et compilation du MAPAQ.

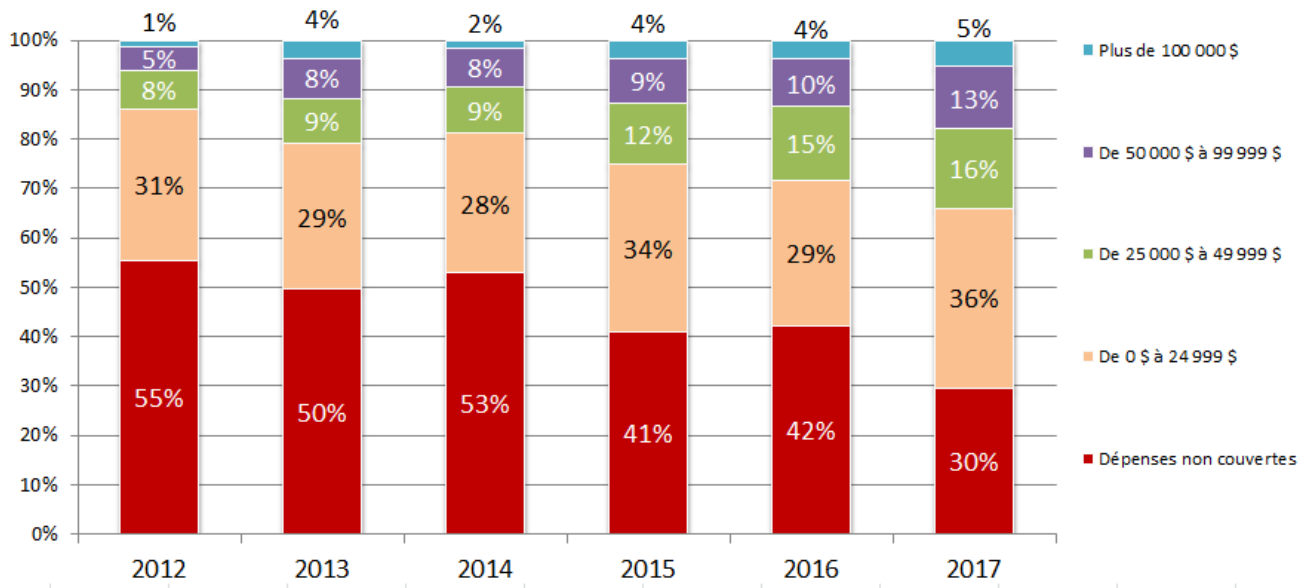
#### 4.3 COMPARAISON DES CRITÈRES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

Tous les cinq ans, une étude des coûts de production est effectuée dans le secteur ovin. Cette étude permet de dresser un portrait détaillé de la production. L'étude menée en 2016 montre que, globalement, le secteur de l'agneau de boucherie a vu ses performances tant techniques qu'économiques s'améliorer depuis 2011. La consolidation des entreprises observée à partir de 2009 s'est poursuivie au cours de la période de 2013 à 2017. Des diminutions de 14,25 % du nombre d'adhérents au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ainsi que de 9,8 % du nombre de brebis ont été observées sur ces 5 années.

Le coût de production par brebis a augmenté de 16 %, essentiellement à cause d'une hausse du nombre de kilogrammes d'agneau produits. En contrepartie, les revenus de vente par brebis ont aussi augmenté de 16 %, mais ils ne suffisent pas à couvrir le coût de production. Le nombre d'agneaux nés par brebis et le nombre de kilogrammes d'agneau vendus par brebis se sont accrus de 14 % et de 24 % respectivement, en partie en raison d'une amélioration des performances techniques et d'une meilleure gestion des animaux de réforme. De même, la proportion d'agneaux de lait a diminué au profit de la production d'agneaux lourds, un effet du changement du mode de compensation de l'ASRA.

En effet, la compensation financière, basée autrefois sur le nombre de brebis, est passée progressivement à une compensation basée sur le nombre d'agneaux vendus et le nombre de kilogrammes d'agneau vendus. En 2011, les agneaux lourds constituaient 54 % de la production, alors qu'ils comptaient pour 59 % en 2016.

**Tableau 28 : Répartition des fermes ovines selon le niveau de rentabilité, de 2012 à 2017**



Note : Données partielles pour 2016 et 2017.

Source : Base de données Agri-stabilité au 22 novembre 2018, La Financière agricole du Québec; compilation du MAPAQ.

## 5 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) est le principal acteur de la recherche et de l'innovation dans cette production au Québec. Les facultés de l'Université Laval, de l'Université McGill et de l'Université de Montréal effectuent également de la recherche fondamentale et appliquée dans le secteur ovin.

De 2012 à 2015, le CEPOQ a subi des changements dans son environnement d'affaires qui ont affecté sa situation financière. Des mesures correctrices ont été prises dès 2014. Un plan de redressement et de relance a été développé et implanté avec succès dès 2016.

Plusieurs associations de producteurs comme la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ), y compris leurs clubs de race, Les Éleveurs d'ovins du Québec et les entreprises privées, ont également réalisé des projets d'adaptation et de transfert technologique et diffusé des connaissances dans le secteur ovin, en collaboration avec des universités et le CEPOQ.

### LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AU QUÉBEC

Entre 2013 et 2017, le CEPOQ, les universités, les entreprises, les associations de producteurs et d'autres organismes ont réalisé 72 projets de recherche et d'innovation (R-I), associés à des investissements de plus de 6,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse significative comparativement à la période de 2007 à 2012, où 42 projets de R-I d'une valeur de 5,7 millions de dollars avaient été réalisés. Ces projets de recherche et d'innovation ont porté principalement sur la génétique, la santé ovine, la reproduction, l'efficacité de la production, l'alimentation et la régie.

### LES PRINCIPALES INNOVATIONS AU QUÉBEC

Plusieurs innovations ont été réalisées dans le secteur ovin au cours des dernières années, par exemple les suivantes :

- Amélioration de la qualité organoleptique et de l'homogénéité de la viande d'agneau du Québec par le contrôle de l'incidence de la viande à pH élevé liée au stress préabattage;
- Amélioration de l'efficacité alimentaire des ovins par une meilleure estimation de la consommation volontaire de matière sèche;
- Analyse et implantation de mises à jour importantes et de nouveaux indices du programme d'évaluation génétique GenOvis, développés à l'Université de Guelph (CGIL), parmi les utilisateurs par un accompagnement transitionnel de ceux-ci;
- Développement d'outils de sensibilisation à la gestion intégrée du parasitisme chez les ovins;
- Élaboration d'un test de dépistage rapide pour la paratuberculose chez les ovins vivants;
- Développement de nouvelles stratégies d'évaluation de la conformation des moutons de race pure et adaptation de l'offre de services provinciale en matière de classification pour l'industrie.

Une évaluation de la durabilité du secteur a été effectuée sur la base des 16 principes définis dans la Loi sur le développement durable. La section qui suit présente les forces et les enjeux du secteur qui découlent de cette évaluation et ne figurent pas dans les autres sections de cette monographie.

### ➤ **Patrimoine bioalimentaire et paysages agricoles**

Associée au paysage rural, la production ovine contribue au pouvoir d'attraction de la campagne. À ce titre, elle fait partie du patrimoine culturel rural du Québec. À cause de son utilisation importante de ressources fourragères, l'élevage ovin permet l'occupation de terres qui sont moins propices aux grandes cultures. Il est donc fortement associé à l'occupation du territoire, à sa valorisation et à la vitalité de plusieurs municipalités du Québec.

### ➤ **Diffusion des connaissances et accès à celles-ci**

Le secteur éprouve de la difficulté à diffuser les connaissances et à accompagner les producteurs avec une offre de services-conseils adéquate. La faible concentration des fermes explique en partie cette problématique. Le secteur doit donc trouver d'autres moyens de diffuser les connaissances et d'effectuer le transfert technologique pour accompagner les producteurs dans l'amélioration des performances agronomiques de leur ferme.

### ➤ **Santé et bien-être animal**

La gestion de l'abattage durant la période de la fête de l'Aïd-el-Kébir a fait la manchette au cours des dernières années. La diffusion dans les médias de sacrifices d'agneaux mal exécutés, dans des conditions non conformes aux normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal, entache l'image des communautés musulmanes et des producteurs d'agneaux. Les Éleveurs d'ovins du Québec ont élaboré un plan d'action pour mieux structurer l'abattage durant cette fête. Améliorer la capacité d'abattage, par exemple en installant des abattoirs temporaires, fait partie des pistes d'action établies.

Par ailleurs, le MAPAQ a mis en œuvre plusieurs mesures pour inciter les consommateurs à utiliser les services des exploitants d'abattoirs. Tout d'abord, le Ministère a préparé et diffusé sur son site Internet un document intitulé *Aïd al-Adha — Recommandations pour les consommateurs*. Ce document, accompagné d'une liste d'abattoirs, a été acheminé à plus de 40 organismes musulmans, qui ont aussi été invités à relayer l'information parmi leurs membres. Le Ministère invite également les consommateurs à réserver leur place dans des abattoirs le plus tôt possible, avant la journée de célébration de cette fête musulmane. En outre, afin d'améliorer la planification des abattages et le déroulement des activités pour cette fête, le MAPAQ a adressé des recommandations aux exploitants d'abattoirs qui peuvent offrir des services à cette occasion.

